



Conseil municipal N° 02/2017 du 07 février 2017

Convocation en date du : 1er février 2017

Affichée le : 01/02/2017

Tableau de présence :

NOM	P	A	E	R	AP	Pouvoir donné à :	Réceptionné le :
Christian BAISE	X						
André COLLON	X						
Ghislaine BEAUME	X						
Jean-Pierre RIBAUT					X	André COLLON	7/02/2017
Aurélie ANDREANI	X						
Annie BOULON	X						
Jean Paul CHEVREL	X						
Jean-Charles GALINDO					X	Jean-Paul CHEVREL	7/02/2017
Jean-Louis LAISSARD	X						
Fernanda MOUREAU	X						
Hervé ODET	X						
Isabelle ROGNARD	X						
Sandrine TOMAS	X						
Total	11	0	0	0	2		

Légende : P (Présent) - A (Absent)- E (excusé) - R (retard) - AP (Absent avec Pouvoir donné)

Autres personnes présentes : Mme Marie-Jeanne BEGUET

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul CHEVREL a été nommé secrétaire de séance

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR (SUR DEMANDE DE MONSIEUR LE MAIRE)

- **Sans objet**

Décision de l'assemblée : (0) abstention (0) contre (X) pour

OBSERVATIONS SUR LE PRECEDENT COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la séance du 03/01/2017 n'ayant pas fait l'objet de remarques particulières est adopté.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation avant-projets détaillés de la salle polyvalente et de l'école ;**
- **Sondages géotechniques salle polyvalente et école ;**
- **Urbanisme (échange de terrain) ;**
- **Renouvellement ordinateurs mairie ;**
- **Questions diverses.**

APPROBATION AVANT-PROJETS DETAILLES DE LA SALLE POLYVALENTE ET DE L'ECOLE.

Salle polyvalente

Monsieur CHASSAGNE, architecte :

- PRESENTE à l'ensemble des conseillers l'avant-projet détaillé (APD) de l'extension de la salle polyvalente.
- PRECISE que cette extension se situe à l'arrière du bâtiment existant.
- INFORME que la structure du toit actuel restera en l'état.
- INFORME que ces travaux répondent aux normes de sécurité.

Restructuration de l'école

Monsieur CHASSAGNE, architecte :

- PRESENTE l'avant-projet détaillé (APD) de la restructuration de l'école.
- PRECISE que ces nouveaux plans tiennent compte des remarques faites précédemment.
- RAPPELLE que ces travaux sont conformes aux normes de sécurité.

Implantation provisoire

Monsieur CHASSAGNE, architecte :

- PRESENTE l'implantation provisoire de l'école dans des préfabriqués sur le parking pendant la durée des travaux.
- SOULIGNE que les remarques faites lors de la dernière réunion de travail et celles fournies par l'équipe enseignante ont été prises en compte.
- PREND en compte la nécessité de prévoir un espace de rangement fermé à clef pour les produits d'entretien.

Reconstruction du bâtiment scolaire

Monsieur CHASSAGNE, architecte :

- PRESENTE l'aménagement intérieur des salles de classe et de la salle périscolaire.
- SOULIGNE que les remarques faites lors de la dernière réunion de travail et celles fournies par l'équipe enseignante et l'équipe "périscolaire" ont été prises en compte.
- INDIQUE que la pièce d'évacuation des personnes à mobilité réduite prévue au 1^{er} étage n'est plus nécessaire et que son usage sera modifié en local de rangement avec baie informatique.
- INDIQUE que le portail d'entrée existant sera muni d'une nouvelle clôture avec un portillon muni d'un contrôle d'accès.

Monsieur le Maire donne la parole au public présent, venu soutenir leur pétition remise la veille en mairie.

Pour répondre aux diverses questions du public, la municipalité :

- RAPPELLE que l'évolution de l'effectif scolaire est difficilement quantifiable d'une année sur l'autre; pour preuve l'ouverture de la quatrième classe en 2015 puis sa fermeture en 2017.
- RAPPELLE qu'elle a engagé ce projet avec une projection sur l'avenir de la commune sur les deux prochaines décennies et que sa situation géographique ne peut qu'accroître son attractivité.
- RAPPELLE que les **taux d'imposition communaux ne seront pas impactés** par cette reconstruction contrairement à ce qu'y aurait été nécessaire avec une construction neuve.
- RAPPELLE que le remboursement des emprunts de la commune en 2021 sera bien inférieur à celui d'aujourd'hui.
- INFORME qu'à l'issue de l'approbation définitive de l'APD, le permis de démolir/construire sera déposé pour être opérationnel en juillet 2017 comme annoncé.

Monsieur le Maire :

- INFORME qu'une réponse sera donnée à l'ensemble de la population suite à la pétition dernièrement engagée.

Monsieur le Maire présente Madame **Marie-Jeanne BEGUET**, conseillère régionale, présidente de l'Association des Maires Ruraux de l'Ain, Vice-Présidente de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, Présidente de Syndicat Intercommunal de l'Eau Potable, Maire de Civrieux.

Madame BEGUET :

- EXPLIQUE que le projet a été étudié, apprécié et soutenu par la commission DETR et par le Préfet de l'Ain, réservant à la commune des taux de subvention plus que favorables.
- INFORME que ce projet répond aux normes de sécurité puisqu'obligatoirement approuvé par le SDIS à ses différents stades.
- PRECISE qu'il est essentiel de maintenir les écoles dans les villages.

Monsieur le Maire :

- DEMANDE le huis clos.
- PROCEDE aux votes d'approbation définitive des APD.

En préalable, concernant l'extension de la salle polyvalente, Madame Ghislaine Beaume rappelle son souhait de faire enlever les plaques en fibrociment du toit existant pour ne pas laisser ce problème environnemental à la génération future.

Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré le SDIS le 31 janvier 2017, accompagné du 1er adjoint et de l'architecte pour présenter le projet de rénovation de la salle polyvalente. Ils ont eu la confirmation que les plaques en fibrociment confinées, comme c'est et ce sera le cas après les travaux, ne peuvent porter un risque sanitaire pour la santé.

Le conseil municipal :

- APPROUVE, par 12 voix pour (dont 2 pouvoirs) et 1 abstention, l'avant-projet détaillé de l'extension de la salle polyvalente.
- APPROUVE, par 12 voix pour (dont 2 pouvoirs) et 1 contre, l'avant-projet détaillé de la restructuration de l'école.

SONDAGES GEOTECHNIQUES SALLE POLYVALENTE ET ECOLE.

Le conseil municipal :

- EST INFORME de l'attribution des travaux de sondages géotechniques à l'entreprise CONFLUENCE; choix d'entreprise proposé par la Commission d'Appel d'Offre suite à l'étude des devis de trois entreprises.

URBANISME (ECHANGE DE TERRAIN).

Le conseil municipal :

- EST INFORME de la demande de Messieurs TEROLLION et CHAPOLARD souhaitant échanger une petite parcelle de terrain entre la commune et leurs propriétés située 37 chemin des violettes.
- EST INFORME de la prise en charge des frais engagés (bornage, notaire, ...) par les propriétaires demandeurs.
- APPROUVE dans ces conditions, par 12 voix pour (dont 2 pouvoirs) et 1 abstention, l'échange de terrain.

RENOUVELLEMENT ORDINATEURS MAIRIE.

Le conseil municipal :

- EST INFORME de la nécessité de remplacer les deux ordinateurs de la mairie en voie d'obsolescence. Une ligne budgétaire sera inscrite au budget primitif 2017. L'un des ordinateurs sera réaffecté à la salle de réunion.
- EST SENSIBILISE à la nécessité d'adopter une politique d'achat et de maintenance de l'ensemble des matériels informatiques et des logiciels (mairie et école) dans l'attente de la

mutualisation au niveau intercommunautaire.

QUESTIONS DIVERSES.

SMICTOM - Ramassage des ordures ménagères

Le conseil municipal :

- EST INFORME de la réunion du SMICTOM et du souhait de la reprise du service par la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée au plus tôt le 1er janvier 2018 alors que celle-ci était actée par les délégués du SMICTOM au 1^{er} janvier 2020.